

REGLEMENT INTERIEUR

FONCTIONNEMENT

<u>DU 8 AU 26 JUILLET</u>	<u>DU 30 JUILLET AU 14 AOÛT</u>
Horaire Maternel : 13h30-17h30	Horaire Maternel : 13h30-17h30
Horaire Préadolescents : 14h00-18h00	Pour les journées complètes : 9h00-17h00
Le 27 juillet (maternel & préados) matin uniquement 8h30 à 12h30	Le 17 août le matin uniquement : de 8h30 à 12h30 Horaire préadolescents : de 9h00 à 17h00
Pour les journées complètes maternel et préados de 9h à 17h	Le 17 août le matin uniquement : de 8h30 à 12h30
AUCUNE DÉROGATION NE SERA FAITE QUANT AUX HORAIRES	

ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'un directeur, d'un adjoint, d'animateurs BAFA, stagiaires et de non diplômés. Conformément à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le taux d'encadrement dépend du nombre d'enfant et de leur âge. Un animateur pour huit enfants pour les 2/6 ans et un animateur pour douze pour les 6/15 ans.

LES REPAS

L'ALSH prévoit le goûter et le repas du midi pour le centre préadolescents Août. Concernant les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires, il est obligatoire de le notifier sur la fiche d'inscription. Dans ce cas il vous sera peut-être demandé de fournir le repas, le goûter. Un protocole d'accueil individualisé devra être réalisé en lien avec le médecin traitant. Tout enfant inscrit prendra toute collation (goûter, boissons, petit déjeuner et le repas servi le midi pour les ados en août).

DISCIPLINE

- L'enfant ne doit pas, par sa conduite gêner le bon fonctionnement de l'activité proposée ou choisie par le groupe.
- Les consignes concernant l'acheminement des enfants jusqu'au lieu d'implantation et le soir, impérativement respectées.
- Ne pas munir l'enfant de friandises.
- Interdiction d'amener des objets dangereux, sous peine de renvoi de l'enfant.
- Interdiction d'amener des objets de valeurs : jeux électroniques, tél portable, montre, bijoux etc. En cas de détérioration, perte ou vol, la direction du centre et la municipalité déclineront toute responsabilité.
- Ne pas quitter le centre sans autorisation.
- Ne pas se comporter brutalement avec ses camarades.
- Respecter la discipline collective et faire preuve de politesse avec les animateurs.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU CENTRE

- Paiement de la 1^{ère} semaine **obligatoire avant le 1^{er} jour des centres**. Possibilité de payer la totalité du séjour aux inscriptions ; les factures définitives établies selon les présences devront être réglées.
- Seules les absences de plus de 3 jours pourront être remboursées pour raisons médicales justifiées par un certificat.
- **Les dossiers devront être complets pour le 1^{er} jour des centres.**
- **Pour les activités piscine se munir obligatoirement d'un bonnet de bain.**

Signature des parents (précédés de la mention « lu et approuvé »)

REGLEMENT INTERIEUR